

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2012

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## AMENDEMENT

N ° II-547

présenté par  
M. Terrasse

-----

### ARTICLE 67

#### **Mission « Relations avec les collectivités territoriales »**

À l'alinéa 11, substituer au mot :

« groupement »

les mots :

« établissement public de coopération intercommunale ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.